



CHARTRE ETHIQUE D'EQUILIBRE FORMATION

Les principes figurant ci-dessous définissent le contexte de partenariat de notre travail. Ils forment les règles obligatoires pour le travail professionnel dans le cadre des thérapies complémentaires et sont applicables par l'ensemble des partenaires.

RESPONSABILITE

- Chaque partenaire promeut et soutient l'image de la profession.
- Chaque partenaire est garant de la qualité de ses interventions.
- Chaque partenaire reconnaît et respecte ses possibilités et ses limites professionnelles et personnelles.

CONFIANCE

- Création d'un climat de confiance pour permettre une liberté d'expression.
- Respect du secret professionnel dans l'ensemble des cours.
- Création des conditions nécessaires qui vont permettre à la personne de participer consciemment à son processus de développement.

RESPECT

- Des personnalités et des idéaux de la personne.
- Des besoins et des limites de la personne.
- Des appartenances sociales, ethniques et religieuses de la personne.

14.07.2014